

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Séance du 28 juin 2016 – Salle La Familiale – LE MENIL**

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à salle La Familiale au Ménéil sur convocation adressée par Monsieur Dominique PEDUZZI, Président.

PRESENTS :

Commune de Bussang : M Alain VINEL, Mme Pascale SPINNHIRNY,

Commune de Fresse sur Moselle : M Dominique PEDUZZI, Mme Carine THAUVIN,

Commune de Le Ménéil : Mme Savine CUENOT,

Commune du Thillot : MM Michel MOUROT, Eric COLLE, Mme Marie Claude DUBOIS, Mme Brigitte JEANPIERRE

Commune de Ramonchamp : MM François CUNAT, André DEMANGE, Mme Odile MARCHAL

Commune Ferdrupt : M Etienne COLIN

Commune de Rupt sur Moselle : MM Stéphane TRAMZAL Jean Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Mme Brigitte FOPPA, Mme Sylvie HERVE,

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune Fresse sur Moselle :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI

Commune de Le Ménéil : M Jean François VIRY, excusé, pouvoir à Mme Savine CUENOT,

Commune Le Thillot :

Mme Marie Noëlle GIGANT excusée, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

M Pierre ROMARY excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

M Michel PETITJEAN excusé, pouvoir à M Michel MOUROT

Commune de Saint Maurice sur Moselle :

M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pascale SPINNHIRNY

SECRETAIRE ADJOINT : M Yannick POIROT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 26

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseiller. Mme Savine CUENOT, au nom du Maire, accueille les membres du conseil communautaire.

Mme Pascale SPINNHIRNY est désignée secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le 21 juin 2016, avec l'ordre du jour suivant :

Accueil nouveau délégué suppléant (Commune Ferdrupt)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS, Autres (5-3-2)

N° 01 Désignation délégué PETR

N° 02 Désignation délégué suppléant commission environnement

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9-7)

N° 03 Contrat Enfance Jeunesse – CC-BVH / CAF des VOSGES

N° 04 Avenant n°1 – Convention gravats Ferdrupt

N° 05 Convention stockage archives – CC-BVH / Commune Fresse sur Moselle

N° 06 Motion soutien projet investissement MFR Ramonchamp

DECISIONS BUDGETAIRES, Autres documents budgétaires (7-1-2)

N° 07 Compte administratif 2015, budget annexe service déchets

N° 08 Compte administratif 2015, budget annexe service piscines

N° 09 Compte administratif 2015, budget annexe ZAE

N° 10 Compte administratif 2015, budget annexe ZEC

N° 11 Compte administratif 2015, budget principal

N° 12 Décision modificative n°01 Budget annexe ZEC

DECISIONS BUDGETAIRES, Divers (7-1-3)

N° 13 Compte de gestion 2015, budget annexe déchets

N° 14 Compte de gestion 2015, budget annexe piscines

N° 15 Compte de gestion 2015, budget annexe ZAE

N° 16 Compte de gestion 2015, budget annexe ZEC

N° 17 Compte de gestion 2015, budget principal

FINANCES LOCALES, Divers, Autres (7-10-2)

N° 18 Taris piscines

N° 19 Subventions associations caritatives

N° 20 Convention avance trésorerie – CC-BVH / Commune Fresse sur Moselle

N° 21 Prolongation convention avance trésorerie – CC-BVH / Commune Le Ménil

N° 22 FPIC 2016

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Compte rendu des délégations :

Piscines :

Les demandes de subventions sur le projet de rénovation du Thillot ont été déposées auprès des différents cofinanceurs.

La CC-BHV a rencontré des problèmes techniques lors de la mise en route de la piscine de Saint Maurice sur Moselle. L'équipement a pu être ouvert dans les délais annoncés préalablement.

Déchets :

L'ouverture des plis pour les travaux de la déchèterie de Fresse sur Moselle est prévue jeudi 06 juillet prochain. Si les lots peuvent être attribués après ouverture, les travaux devraient démarrer à l'automne.

Il a été décidé de mettre en place une « lettre info déchets », 2 fois par an. Elle sera transmise aux usagers du service en même temps que les factures.

Finances :

Le groupe de travail « recettes » s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler notamment sur la question des dotations, des tarifs, de la fiscalité. Ces travaux donneront lieu à des propositions au conseil communautaire dans les prochains mois.

Tourisme

Le groupe de travail « Tourisme » étudie les bases du transfert de compétence promotion touristiques imposé par la loi NOTRe.

M Stéphane TRAMZAL demande des précisions sur la composition de ce groupe de travail.

M Dominique PEDUZZI rappelle qu'il est composé des maires de Bussang, Saint Maurice et Le Ménil (ce sont les communes avec une activité touristique prédominante de leur tissu économique respectifs et ayant un office du tourisme OT ou un syndicat d'initiative SI). Leurs travaux seront présentés en aux membres du bureau puis en conseil communautaire.

M Stéphane TRAMZAL demande s'il est envisagé d'instaurer une taxe de séjour intercommunale. M Dominique PEDUZZI explique que cette possibilité est également étudiée par le groupe de travail.

Il ajoute qu'en cas de mise en place, cette taxe de séjour devra faire l'objet d'une large communication auprès des acteurs touristiques du territoire.

Assurances

Il a été décidé de mettre en place un contrat de suivi des assurances à compter de juin 2016. Les missions concerne le suivi des contrats, des sinistres, conseil sur les dossiers importants.

Bâtiments CC-BVH :

Pour le sinistre « toiture », la CC-BHV est en attente du jugement du Tribunal. Celui-ci devrait suivre les conclusions de l'expert qui propose de mettre à la charge de la Communauté de Communes la moitié des frais de remise en état.

Pour le sinistre « structure », pour ce dossier en délégation directe à M Michel MOURROT, la CC-BHV est en attente de la désignation de l'expert suite au référé expertise déposé auprès du tribunal administratif de Nancy par notre avocat.

Contentieux agent :

Le tribunal administratif a demandé à la CC-BHV de retirer une décision prise sous forme d'arrêté et relative à la situation d'un agent, car les formes n'avaient pas été respectées. Une nouvelle décision sera prise toujours sous forme d'arrêté. Il tiendra compte des remarques du tribunal.

Économie : projets en cours

Une dizaine de dossiers de création ou de développement d'activités économiques sont en instruction. Ils seront soumis au conseil communautaire prochainement.

Environnement :

La validation de l'étude Plan de Paysage élargi est prévue pour septembre.

La mise en place de la compétence GEMAPI est également à l'étude, car son transfert est aussi imposé par la loi au 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, des communes ont informées, dans ce domaine, avoir des chantiers à mettre en œuvre dans la cadre de la protection d'ouvrage et ou d'infrastructure ceci nécessitent une prise de décisions rapides.

Information :

M Antoine BENZEDA a démissionné de ses fonctions au sein du conseil municipal de Ferdrupt. Dominique PEDUZZI fait part des remerciements qui lui sont adressé lors de cette réunion pour le travail accompli dans les commissions communautaires.

M Christian LEDUC a été désigné par la commune pour le remplacer. Il lui est souhaité la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

1. DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE TITULAIRE, ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU PETR

Le Syndicat du Pays de Remiremont et de ses Vallées avait été transformé en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). La CC-BHV y dispose de 11 sièges sur 50, au lieu de 10 sur 43 dans l'ancien Syndicat de Pays.

Lors du conseil communautaire du 19 mars dernier, les anciens représentants de la CC-BHV au Pays avaient été reconduits dans leur fonction au sein du PETR.

Il manque un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Messieurs Michel REMY et André DEMANGÉ sont candidats respectivement à chacun des postes à pouvoirs.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, *Intercommunalité (5-7)*

DEL.N° 01/2016 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PETR

► Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la composition des comités des syndicats mixtes constitués exclusivement de Communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

► Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix peut se porter sur l'un de ses membres ou sur tout Conseiller Municipal d'une Commune membre,

► Considérant que dans ce dernier cas, les Communes dans le but de faciliter le choix du Conseil Communautaire, se proposent de lui soumettre des noms de Conseillers Municipaux disposés à siéger au sein des comités des différents syndicats mixtes,

► Considérant qu'il appartiendra alors à la Communauté de Communes de désigner souverainement ses délégués au sein des différentes intercommunalités pour lesquelles elle s'est substituée à ses Communes membres, sans être aucunement liée par les propositions émises par les Conseils Municipaux,

► Vu la délibération de la Communauté de Communes n°02/2016 en date du 18 mars 2016 portant sur la désignation de ses représentants au sein des différents syndicats,

► Vu la nécessité de désigner 11 membres au sein du PETR de Remiremont ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DESIGNE ses représentants communautaires au sein du PETR de Remiremont selon la liste ci-dessous :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Jacques BELLINI Monsieur Stéphane TRAMZAL	Madame Brigitte FOPPA Madame Nadine KONDRATOW
Monsieur Etienne COLIN	Monsieur Emmanuel GRANDCLAUDE
Monsieur François CUNAT Monsieur Michel REMY	Madame Odile MARCHAL Monsieur André DEMANGE
Monsieur Jean François VIRY	Monsieur Hubert CUNAT
Monsieur Michel MOUROT Monsieur Christian PEDUZZI	Monsieur Jean MILLER Madame Marie Madeleine LALOT
Monsieur Dominique PEDUZZI	Monsieur Claude BABEL
Monsieur Mathieu FERBACH	Madame Danièle SCHMERBER
Monsieur Alain VINEL	Madame Sylvie LOHNER

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

2. COMMISSIONS : NOMINATION DELEGUE COMMUNE FERDRUPT

Suite au changement de suppléant pour la Commune de Ferdrupt, il convient de désigner le nouveau délégué aux seins des commissions communautaires. Il est proposé de désigner Mme Michèle FROIDEVEAUX à la Commission environnement, Mme Martine PHILIPPE à la commission accessibilité.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7)

DEL.N° 02/2016 DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT COMMISSION ENVIRONNEMENT ET ACCESSIBILITE CC-BVH

► Vu la création des commissions internes de la CC-BVH ;

► Vu la démission de M Antoine BENZADA, conseiller communautaire suppléant pour la commune de Ferdrupt ;

► Vu les propositions de la Commune de Ferdrupt ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DESIGNE Mme Michèle FROIDEVEAUX, conseillère municipale de Ferdrupt, déléguée suppléante à la commission environnement ;

DESIGNE Mme Martine PHILIPPE, conseillère municipale de Ferdrupt, déléguée suppléante à la commission accessibilité ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

3. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CC-BHV / CAF DES VOSGES

M Dominique PEDUZZI informe le conseil que le suivi du Relais d'Assistant Maternel (RAM) est désormais assuré par Mme Marie-Claude DUBOIS. M François CUNAT était chargé de la mise en place du service jusqu'à son ouverture ce qui est chose faite.

M François CUNAT explique que le contrat enfance jeunesse vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à développer une politique enfance-jeunesse destinée à mettre en place des services d'accueil d'enfants et/ou jeunes, à développer les loisirs collectifs et les vacances des enfants et adolescents. Ce dispositif permet d'obtenir des subventions complémentaires de la CAF.

M François CUNAT informe également de la création d'un Comité de Pilotage du RAM, composé de 4 élus :

- Mme Brigitte FOPPA
- Mme Marie Claude DUBOIS
- M François CUNAT
- Mme Brigitte JEANPIERRE

Ce comité de pilotage comprendra également l'animatrice du RAM.

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9-7)

DEL.N° 03/2016 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CC-BHV / CAF DES VOSGES

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à développer une politique enfance jeunesse, destinée à favoriser :

- La mise en place de services d'accueil d'enfants et/ou de jeunes permettant aux familles de concilier vie familiale, professionnelle et sociale (accueil de loisirs, établissement d'accueil du jeune enfant...)
- Les loisirs collectifs et les vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans,

Dans le cadre d'un partenariat étroit à mettre en place entre la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les objectifs du contrat de la Communauté de Communes, le schéma de développement mise en place, les effets attendus, les résultats obtenu. Il invite à se prononcer sur la mise en place d'un Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2016 à 2017.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, un contrat Enfance Jeunesse en faveur des enfants et des jeunes de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

4. AVENANT N°01 – CONVENTION GRAVATS FERDRUPT

M Jean-Marc TISSERANT rappelle que la Commune de Ferdrupt met à disposition gratuitement un terrain pour le stockage provisoire des gravats issus de la déchèterie. La convention avait été signée pour une mise à disposition jusqu'au 30 juin 2016. La CC-BHV est toujours à la recherche d'un stockage pérenne agréé.

La commune de Ferdrupt a accepté lors de sa réunion de conseil municipal du 26 mai dernier de prolonger cette mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2016.

M Stéphane TRAMZAL souligne l'importance pour la CC-BHV de trouver un mode de stockage pérenne et peu coûteux afin d'éviter de répéter les erreurs du passé et de devoir assumer une facture élevée pour remettre en état les sites utilisés.

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9)

DEL. N°04/2016 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CC-BHV) a la compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que celle relative à la gestion de stockage des déchets inertes.

Considérant la nécessité de mettre en place un stockage provisoire ;

Vu l'article R541-8 du Code de l'environnement portant définition d'un déchet inerte ;

Vu l'article R541-30-1 du Code de l'environnement définissant une installation de stockage de déchets inertes ;

Vu les articles R541-65 à 75 et R541-80 à 82 du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'autorisation d'exploiter une ISDI ;

Vu la délibération n°54/2015 du 29 juin 2015 du conseil municipal de Ferdrupt portant sur l'acceptation de stockage des déchets inertes par la CC-BVH ;

Vu la délibération communautaire n°02/2015 du 21 juillet 2015, autorisant Monsieur le Président à signer la convention de stockage avec la Commune de Ferdrupt ;

Vu la délibération du 26 mai 2016 du Conseil Municipal de la Commune de Ferdrupt autorisant la prolongation de la convention à titre gratuit pour une durée de 6 mois ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 prolongeant la convention de stockage de déchets inertes sur le territoire de la Commune de Ferdrupt, sans compensation financière entre la CC-BVH et la Commune de Ferdrupt ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant avec la Commune de Ferdrupt ;

5. CONVENTION STOCKAGE ARCHIVES – CC-BVH / FRESSE SUR MOSELLE

M Dominique PEDUZZI explique que la Commune de Fresse sur Moselle met à disposition gracieusement un local communal situé 2, rue de la Mairie, pour que la CC-BHV puisse y stocker ses archives dormantes.

Il est proposé de prolonger cette mise à disposition pour 2 ans à compter du 20 février 2016.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, *Intercommunalité 5-7*

DEL. N°05/2016 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PAR LA COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Considérant les besoins de stockage de la Communauté de Communes ;

Considérant que la Commune de Fresse sur Moselle dispose d'un local répondant aux conditions requises : proche du siège de la CC-BVH, propre, sec et tempéré ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ACCEPTE les termes de la convention ci-jointe entre la Commune de Fresse sur Moselle et la Communauté de Communes permettant de disposer d'un local communal à titre gratuit ;

PRECISE que la présente convention est conclue pour une durée de deux ans ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

6. MOTION SOUTIEN PROJET INVESTISSEMENT MRF RAMONCHAMP

M Dominique PEDUZZI explique que la MFR des 4 vents à Ramonchamp porte actuellement un projet d'investissement relatif à une extension de la structure et une amélioration de ses capacités d'accueil. Afin que ce dossier soit instruit par la Région Grand Est pour accorder éventuellement une subvention liée aux investissements, le conseil communautaire doit émettre un avis sur l'intérêt pour le territoire de la présence de la MFR et de l'apport au territoire de ces activités.

M François CUNAT explique que la MFR a déjà mené un premier dossier important d'investissement les années passées. Il s'agit ici de la deuxième tranche. Il informe aussi que la structure est également confrontée à des difficultés financières. Il rappelle que la MFR emploie près de 50 personnes.

Le soutien de la CC-BHV est important car il permet de donner du poids au dossier auprès des cofinanceurs.

M Stéphane TRAMZAL rappelle que la Communauté de Communes des Mynes et des Vosges du Sud avait déjà soutenu un premier projet. Cette demande de la MFR ne pose pas de

problème dans la mesure où la collectivité apporte un soutien de principe mais n'a pas à cofinancer l'opération.

M Alain VINEL fait remarquer qu'il est ici question de soutenir l'activité touristique de la MFR. Il souligne que d'autres acteurs touristiques du territoire connaissent des difficultés et auraient aussi besoin du soutien de la Communauté de Communes.

M Dominique PEDUZZI précise que sa porte est ouverte et qu'il se tient à la disposition de ceux qui le souhaitent pour évoquer leur situation et avoir de la part de la CC-BHV un soutien du même ordre.

FINANCES LOCALES – Divers (7-10)

DEL. N°06/2016 – MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'INVESTISSEMENT DE LA MFR

La Maison Familiale Rurale (M.F.R.) CAP France de Ramonchamp porte actuellement un projet d'investissement relatif à une extension de la structure et une amélioration de ses capacités d'accueil.

La M.F.R. est une structure de formation qui accueille 245 élèves, une structure d'accueil touristique avec 15 000 journées vacances par an, et l'employeur d'une quarantaine de salariés.

Ce projet vise notamment à :

- proposer des conditions de logement confortables aux élèves,
- moduler ces installations pour répondre aux besoins de différents publics (élèves et vacanciers)
- disposer de 62 chambres individuelles pour des groupes de séminaires à la recherche de cette prestation,
- répondre aux besoins du territoire d'accueil de personnes voyageant en bus par une capacité d'accueil de près de 190 lits,
- accueillir sur 10 chambres un public à mobilité réduite.
- répondre aux normes de sécurité pour les établissements destinés à recevoir du public et ce d'autant plus lorsqu'il est mineur.

Considérant l'importance de la M.F.R., acteur majeur de la vie du territoire,

Considérant que ce projet permettrait d'étoffer l'offre d'accueil et d'hébergement de la M.F.R. et d'améliorer fonctionnement de la structure,

Considérant que ce projet conforte et diversifie l'ensemble de l'offre et par la même revêt une importance intercommunale,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité** ;

APPORTE son soutien au projet d'investissement porté par la M.F.R. de Ramonchamp en le reconnaissant d'intérêt intercommunal,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats du compte administratif et revient sur les éléments significatifs du compte administratif 2015.

Il rappelle que toutes les informations ont déjà été présentées et débattues lors du DOB présenté sous la présidence de M Stéphane TRAMZAL et du vote du budget.

Au moment du vote, M Dominique PEDUZZI et M Stéphane TRAMZAL sont sortis et n'ont pas pris part aux votes compte tenu de leur responsabilité dans l'exécution des budgets d'une part et de la nouvelle organisation de l'exécutif d'autre part. Madame Marie Claude DUBOIS a assumé la présidence pour organiser les débats et le vote.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°07/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe « déchets » de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe service déchets de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe déchets de l'exercice 2015, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 853 323.42 €
Recettes de fonctionnement	1 831 899.10 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 21 424.32 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 78 707.05 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 57 282.73 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	298 367.43 €
Recettes d'investissement	486 972.63 €
Résultat d'investissement de l'exercice	188 605.20 €
Excédent d'investissement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 188 605.20 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE PISCINES

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats du compte administratif et revient sur les éléments significatifs du compte administratif 2015.

Il rappelle que toutes les informations ont déjà été présentées et débattues lors du DOB présenté sous la présidence de M Stéphane TRAMZAL et du vote du budget.

Au moment du vote, M Dominique PEDUZZI et M Stéphane TRAMZAL sont sortis et n'ont pas pris part aux votes compte tenu de leur responsabilité dans l'exécution des budgets d'une part et de la nouvelle organisation de l'exécutif d'autre part. Madame Marie Claude DUBOIS a assumé la présidence pour organiser les débats et le vote.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°08/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe « piscines » de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe piscines de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe piscines de l'exercice 2015, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	445 341.58 €
Recettes de fonctionnement	475 604.55 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 30 262.97 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 30 262.97 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	79 210.09 €
Recettes d'investissement	73 500.41 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 5 709.68 €
Excédent d'investissement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 5 709.68 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats du compte administratif et revient sur les éléments significatifs du compte administratif 2015.

Il rappelle que toutes les informations ont déjà été présentées et débattues lors du DOB présenté sous la présidence de M Stéphane TRAMZAL et du vote du budget.

Au moment du vote, M Dominique PEDUZZI et M Stéphane TRAMZAL sont sortis et n'ont pas pris part aux votes compte tenu de leur responsabilité dans l'exécution des budgets d'une part et de la nouvelle organisation de l'exécutif d'autre part. Madame Marie Claude DUBOIS a assumé la présidence pour organiser les débats et le vote.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°09/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe « ZAE » de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe ZAE de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZAE de l'exercice 2015, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	102 051.41 €
Recettes de fonctionnement	103 270.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 42.79 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 42.79 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

10. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZEC

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats du compte administratif et revient sur les éléments significatifs du compte administratif 2015.

Il rappelle que toutes les informations ont déjà été présentées et débattues lors du DOB présenté sous la présidence de M Stéphane TRAMZAL et du vote du budget.

Au moment du vote, M Dominique PEDUZZI et M Stéphane TRAMZAL sont sortis et n'ont pas pris part aux votes compte tenu de leur responsabilité dans l'exécution des budgets d'une part et de la nouvelle organisation de l'exécutif d'autre part. Madame Marie Claude DUBOIS a assumé la présidence pour organiser les débats et le vote.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°10/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe ZEC de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe ZEC de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZEC de l'exercice 2015, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	4 607.34 €
Recettes de fonctionnement	14 562.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	9 954.66 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 9 954.66 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	378 715.34 €
Recettes d'investissement	430 984.15 €
Résultat d'investissement de l'exercice	52 268.81 €
Excédent d'investissement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 52 268.81 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats du compte administratif et revient sur les éléments significatifs du compte administratif 2015.

Il rappelle que toutes les informations ont déjà été présentées et débattues lors du DOB présenté sous la présidence de M Stéphane TRAMZAL et du vote du budget.

Au moment du vote, M Dominique PEDUZZI et M Stéphane TRAMZAL sont sortis et n'ont pas pris part aux votes compte tenu de leur responsabilité dans l'exécution des budgets d'une part et de la nouvelle organisation de l'exécutif d'autre part. Madame Marie Claude DUBOIS a assumé la présidence pour organiser les débats et le vote.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°11/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « BUDGET PRINCIPAL » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget principal de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget principal de l'exercice 2015, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 119 058.68 €
Recettes de fonctionnement	1 107 157.61 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 11 901.07 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 255 734.72 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 243 833.65 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	272 256.59 €
Recettes d'investissement	316 358.59 €
Résultat d'investissement de l'exercice	44 102.00 €
Excédent d'investissement reporté	+ 186 388.25 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 230 490.25 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

A l'issue des votes des différents comptes administratifs, M Dominique PEDUZZI remercie M Stéphane TRAMZAL, ancien président de la Communauté de Communes, ainsi que l'ensemble des élus et des agents qui ont permis bon déroulement des opérations tout au long de l'année.

12. DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET ANNEXE ZAE 2016

M Dominique PEDUZZI explique que la délibération du 12 avril 2016 relative au protocole d'accord pour les travaux supplémentaires implique la nécessité de modifier certaines inscriptions budgétaires :

Il convient d'abonder le compte 673 pour un montant de 2 764.80 €.

Le conseil communautaire est invité à :

- Abonder le compte 673 à hauteur de 2 764.80 €,
- Réduire les inscriptions budgétaires au 61, compte 6188 du même montant

Cette modification n'appelle aucune remarque des conseillers communautaires.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)
DEL. N°12/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 01 - BUDGET ANNEXE ZEC

Vu la délibération n° 12/2016 en date du 12 avril dernier portant sur le protocole d'accord pour les travaux supplémentaires et sur le décalage des dates de perception des loyers ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de modifier le Budget Annexe ZEC 2016, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Article budgétaire et intitulé	Montant (€)
D F 61 6188	-2 764.80 €
	-2 764.80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Article budgétaire et intitulé	Montant (€)
D F 67 673	+ 2 764.80 €
	+ 2 764.80 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DECHETS

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats et revient sur les éléments significatifs du compte de gestion 2015.

Il précise que le compte de gestion du budget annexe déchets pour l'exercice 2015 concorde en tous points avec le compte administratif.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL.N°13/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

14. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE PISCINES

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats et revient sur les éléments significatifs du compte de gestion 2015.

Il précise que le compte de gestion du budget annexe piscines pour l'exercice 2015 concorde en tous points avec le compte administratif.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°14/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget annexe service piscines de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

15. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ZAE

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats et revient sur les éléments significatifs du compte de gestion 2015.

Il précise que le compte de gestion du budget annexe ZAE pour l'exercice 2015 concorde en tous points avec le compte administratif.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°15/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

16. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ZEC

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats et revient sur les éléments significatifs du compte de gestion 2015.

Il précise que le compte de gestion du budget annexe ZEC pour l'exercice 2015 concorde en tous points avec le compte administratif.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL.N°16/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget annexe ZEC de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

17. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL

M Dominique PEDUZZI donne lecture des principaux résultats et revient sur les éléments significatifs du compte de gestion 2015.

Il précise que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2015 concorde en tous points avec le compte administratif.

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°17/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget principal de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

18. TARIFS PISCINES

M Alain VINEL présente la proposition de tarifs du service piscines applicables à compter du 06 juillet 2016.

Il précise qu'ils sont identiques aux tarifs 2015.

M Dominique PEDUZZI ajoute que la grille tarifaire sera revue à l'issue des travaux prévus sur la piscine du THILLOT, la refonte de l'offre de services entraînant logiquement une remise à plat des tarifs.

Ces travaux, prévus en 2017, doivent être finis au plus tard début 2018.

M Michel MOURROT demande s'il ne serait pas souhaitable de mettre en place des tarifs différenciés, notamment pour les activités, car certaines sont saturées par des personnes issues de l'extérieur du territoire communautaire.

M Alain VINEL rappelle que, s'agissant de l'aquabike, la CC-BHV a mis en place un plus grand nombre de vélos et a multiplié les créneaux horaires d'activités pour répondre à la demande.

M Stéphane TRAMZAL estime également que certains tarifs sont très légers, et qu'il faudra prendre le temps de comparer avec les autres piscines du secteur.

M Dominique PEDUZZI explique que la commission aura à se saisir du sujet et à proposer les futurs tarifs. Ceux-ci devront tenir compte du service proposé mais aussi du contexte local (type de public, richesse de territoire, etc...).

M Stéphane TRAMZAL rappelle que le programme d'investissements doit servir à proposer une offre attractive et à relancer la fréquentation de l'équipement. Il ne faudra pas casser cette dynamique avec des tarifs excessifs.

Mme Savine CUENOT explique qu'une partie des personnes qui viennent de l'extérieur du territoire, le font parce que le service est plus agréable (température de l'eau, hygiène, équipe de Maître nageurs MNS) et pas uniquement parce que le tarif est plus attractif.

FINANCES LOCALES,
DEL. N°18/2016 TARIFS PISCINES

Vu la délibération 09/2015 du 23 juin 2015 fixant les tarifs du service piscines pour l'année 2015/2016,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

FIXE, à compter du 06 juillet 2016, les tarifs piscines comme suit :

Piscine Le Thillot			Tarifs
Entrées individuelles		Adulte	3.20 €
		Jeune (de 6 à 18 ans)	2.30 €
		Etudiant	2.30 €
		Handicapé	1.30 €
		Enfant de - 6 ans	Gratuit
		Pompier - gendarme	Gratuit
Cartes	Adulte	12 entrées	32.00 €
		Annuelle	101.00 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	12 entrées	21.00 €
		Annuelle	66.00 €
	Etudiant	Annuelle	66.00 €
Activités	Toujours jeunes	12 séances	32.00 €
	Palmes	12 séances	52.00 €
	Aquagym	12 séances	52.00 €
		Séance de 60 minutes	6.50 €
	Aquabike (seul)	Séance de 30 minutes	5.00 €
	Aquabike multisport (palmes aquagym)	Séance de 60 minutes	8.00 €
	Aimeau (phobie de l'eau)	12 séances	52.00 €
Apprentissage	Adulte	Saison de septembre à juin	68.00 €
		Enfant	93.00 €
Perfectionnement	Sportif	Saison de septembre à juin	68.00 €
	Enfant	Saison de septembre à juin	68.00 €
		Saison d'avril à juin	34.00 €
Scolaire	Maternelle	entre 9 et 14 séances	1.80 €
	Elémentaire		1.80 €

	Primaire hors Canton du Thillot		3.10 €
	Collège (classe)		62.00 €
Groupes (10 à 40 personnes)	Adulte	une heure par personne	3.00 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	une heure par personne	2.10 €
Kayak	Adulte	Activité communale Kayak du Thillot	3.20 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)		2.20 €
Location de la Piscine (sous convention)		séance de 2 h 00	124.00 €
Encadrement personnel piscine		séance de 2 h 00	62.00 €

Tarifs saison estivale le Thillot - Saint Maurice sur Moselle			Tarifs
Entrées individuelles	Adulte		3.20 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)		2.30 €
	Etudiants		2.30 €
	Handicapés		1.30 €
	Enfant de - 6 ans		Gratuit
	Pompier - gendarme		Gratuit
CARTE ACCES	Adulte	Accès 5 entrées	11.00 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	Accès 5 entrées	7.00 €
Colonies (réservations obligatoires)		Matin	1.70 €/enfant
		Après midi	1.70 €/enfant
Location de la Piscine (sous convention)		séance de 2 h 00	62.00 €

Tarifs consommations Piscines Thillot et Saint Maurice sur Moselle		Tarifs
Consommations	Boissons	1.80 €
	Eau	1.20 €
	Esquimau	1.20 €
	Thir Pouss	1.80 €
	Cône	1.80 €
	Barre glacée	1.80 €
	Chips grand paquet	1.90 €
	Barre chocolatée	1.80 €
Caution	prêt de matériel	3.20 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

19. SUBVENTIONS 2016, AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Mme Marie-Claude DUBOIS explique que, comme chaque année, les associations caritatives nous envoient leurs demandes de subventions.

Pour 2016, les demandes sont les suivantes :

- Restaurants du cœur RAMONCHAMP : 1 871.36 €
- Secours populaire Français : 1 000.00 €
- Croix Rouge Française : 1 000.00 €

Il est donc proposé d'attribuer des subventions aux associations caritatives pour un montant de 3 871.36 €.

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)
DEL.N°19/2016 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CARITATIVES

Vu les demandes de subventions des associations caritatives :

- Croix Rouge,
- Secours Populaire,
- Restaurants du Cœur ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'**unanimité**,

DECIDE d'attribuer des subventions, pour l'année 2016, selon le détail ci-dessous :

Les restaurants du Cœur (Ramonchamp)	1 871.36 €
Le secours populaire.....	1 000.00 €
La croix rouge.....	1 000.00 €
Soit un montant total pour l'année 2016.....	3 871.36 €

PRECISE qu'une subvention sera sans doute proposée pour Les Restaurants du Cœur – Antenne de St Maurice sur Moselle, dès que les éléments nécessaires nous seront parvenus,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

20. CONVENTION AVANCE DE TRESORERIE AVEC LA COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

M Dominique PEDUZZI explique que la trésorerie de la CC-BHV a toujours été basse. En 2014, les communes avaient été sollicitées pour lui accorder des avances de trésorerie, ce qui évite de recourir à un organisme bancaire et limite les frais financiers.

Il précise que le Préfet a demandé que ce système d'avances consenties par les communes reste exceptionnel. A terme, la CC-BHV devra sans doute faire appel aux banques pour mettre à disposition une ligne de trésorerie.

Il rappelle que le besoin total avoisine les 800 000 à 900 000 € dans certaines périodes de l'année. Le Conseil Municipal de Fresse sur Moselle, lors de sa séance du 26 mai dernier, a décidé d'accorder à la Communauté de Communes une avance complémentaire de 200 000 €.

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)
DEL. N° 20/2016 AVANCE TRESORERIE DE LA COMMUNE DE FRESSE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu le Code des Marchés publics ;

Vu la délibération du 26 mai 2016 de la Commune de Fresse sur Moselle portant sur la mise en place d'une avance de trésorerie d'un montant de 200 000 € (deux cents milles euros) à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité** ;

APPROUVE les termes de la convention annexée ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondant à cette avance de trésorerie ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération, avec la Commune de Fresse sur Moselle ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

21. PROLONGATION - CONVENTION AVANCE DE TRESORERIE AVEC LA COMMUNE DE LE MENIL

Les éléments de présentation sont les mêmes que pour la précédente délibération, il est rappelé que le Conseil Municipal du Ménil, lors de sa séance du 06 octobre 2015, a décidé de prolonger de 12 mois la convention accordant une avance de trésorerie de 100 000 € à la Communauté de Communes.

FINANCES LOCALES, divers (7-1)

DEL. N°21/2016 AVENANT N°01 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE DE LA COMMUNE DU MENIL POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vue le courrier de la CC-BVH en date du 02 juin 2014, demandant la possibilité d'obtenir une avance de trésorerie aux communes membres afin de permettre de fonctionner dans l'attente du versement des recettes de fonctionnement ;

Vu la délibération du 18 décembre 2014 de la Commune de la Ménil acceptant de verser une avance de trésorerie d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) ;

Vu la délibération du 06 octobre 2016 de la Commune de Le Ménil acceptant de prolonger de 12 mois cette avance de trésorerie ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention annexée ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 de prolongation de la convention d'avance de trésorerie ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération, avec la Commune de le Ménil.

22. FPIC 2016

La Communauté de Communes a reçu la notification pour le FPIC 2016.

Cette dotation s'établit en baisse à 347 480 € (pour mémoire 386 089 € en 2015). Le manque à percevoir pour le territoire est de 38 609 €.

M Dominique PEDUZZI précise qu'il a interpellé les services de l'Etat pour que les montants soient vérifiés.

M Stéphane TRAMZAL estime totalement illogique que l'Etat réduise les dotations des intercommunalités, tout en défendant l'importance de l'échelon intercommunal.

M François CUNAT fait remarquer qu'il faudra aussi s'interroger sur les raisons de cette baisse de dotations, qui est la conséquence de la situation particulière de la CC-BHV, et non le reflet d'une tendance nationale. L'effort fiscal du territoire est trop faible, de même que le coefficient d'intégration fiscale.

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-10)

DEL. N°22/2016 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES

INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES / REPARTITION 2016

Considérant la notification concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Considérant que cette notification comportait deux fiches d'informations relatives :

- à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du Prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC)
- aux données nécessaires au calcul des répartitions de droit commun et dérogatoires,

Le conseil communautaire, après avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur

Le Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'appliquer pour cette année 2016, LA REPARTITION LIBRE du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales entre l'EPCI et les Communes membres, à savoir :

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres :

CC-BVH – PART EPCI	110 186.50 €
Bussang	25 373.77 €
Ferdrupt	11 010.28 €
Fresse sur Moselle	26 793.29 €
Le Ménil	28 630.80 €
Ramonchamp	30 546.92 €
Rupt sur Moselle	41 755.10 €
Saint Maurice sur Moselle	26 736.88 €
Le Thillot	46 446.45 €

TOTAL PART COMMUNES 237 293,50 €

TOTAL 347 480,00 €

MOFIFIE les termes la délibération n° 12/2016 en date du 12 avril 2016 établissant la proposition de répartition.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Conseils :

Les prochains conseils se tiendront le 05 juillet à Ramonchamp et le 28 juillet à Rupt sur Moselle.

La séance du 28 juillet sera notamment l'occasion de valider les marchés de travaux de la déchèterie de Fresse. Ceux-ci devraient démarrer en septembre et se terminer pour la fin de l'année.

L'équipement sera fermé 4 à 5 semaines.

Projet Piscine :

M Jean-Claude VALDENNAIRE demande l'état d'avancement du projet de rénovation extension de la piscine du Thillot.

M Alain VINEL précise que les études techniques sont en cours, de même que les demandes de financement.

M Jean-Claude VALDENNAIRE souhaite que la collectivité mette en place des services attractifs qui permettent de se démarquer des autres piscines.

M Alain VINEL rappelle que le projet prévoit un espace aqua-ludique et un espace détente. Il rappelle également que la CC-BHV doit maîtriser la dépense et ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire.

Fin de la séance à 23 h 00

Le Président,

La secrétaire de séance,

Dominique PEDUZZI

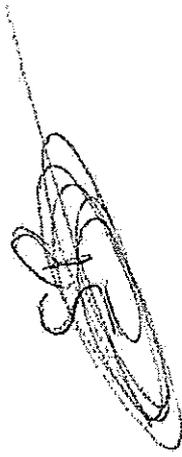
Pascale SPINNHIRNY

M. Jean-Claude VALDENNAIRE souhaite que la collectivité mette en place des services attractifs qui permettent de se démarquer des autres piscines.

M. Alain VINEL rappelle que le projet prévoit un espace aqua-ludique et un espace détente. Il rappelle également que la CC-BHV doit maîtriser la dépense et ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire.

Fin de la séance à 23 h 00

Le Président, La secrétaire de séance,



Dominique PEDUZZI Pascale SPINNHIRNY

Procès-verbal Conseil Communautaire du 28/06 2016 Page 26 sur 26

